

Le recyclage du plâtre a été multiplié par 9 en 9 ans

Un développement en constante progression

Les industriels du plâtre ont recyclé 91 000 tonnes de déchets de plâtre en 2017. Ce résultat révèle une progression de 10% par rapport à 2016 et s'inscrit dans le cadre de l'Engagement pour la Croissance Verte (ECV) signé avec l'Etat le 27 avril 2016. Cet engagement réciproque de moyens, pour une durée de 3 ans, vise à actionner des leviers pour favoriser le recyclage et à accélérer le développement d'initiatives nationales ou locales.

Dès 2008, la filière plâtre s'est engagée dans une politique proactive de gestion de ses produits en fin de vie : 10 000 tonnes de déchets avaient alors été recyclées. Ce chiffre, en progression continue, a été multiplié par neuf en neuf ans.

Pour Jean-Michel Guihaumé, Délégué Général des *Industries du Plâtre*, « ces chiffres concrétisent les efforts importants des industriels en faveur du développement du recyclage et de l'économie circulaire. Un constat encourageant et forcément prometteur. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'un saut quantitatif ne pourra intervenir sans nouvelles mesures publiques visant à promouvoir le recyclage et l'évolution des pratiques ».

Aujourd'hui, la plus grande part des déchets de plâtre continue en effet d'être mélangée avec d'autres déchets non dangereux pour être orientée vers l'enfouissement (hors casiers dédiés). Des leviers d'action réglementaires se profilent certes, plutôt à moyen terme. Le projet de feuille de route sur l'économie circulaire prévoit en effet une augmentation significative de la TGAP déchets. Le principe d'une liste évolutive de déchets ne pouvant plus être admis en décharge ou en incinération est également prometteur, tout comme l'amélioration du diagnostic déchets avant démolition.

En attendant que toutes ces dispositions entrent en vigueur et portent leurs fruits, le syndicat espère que le renforcement des contrôles réalisés sur les pratiques illégales de gestion des déchets amorcera un changement des comportements. En tout état de cause, les conditions économiques du recyclage devront permettre d'assurer la pérennité de la filière.

A propos de l'engagement des industriels du Plâtre

Knauf a formé aux pratiques du recyclage 550 personnes dans son centre de formation et a accompagné plus de 300 entreprises dans l'utilisation, via son site internet, de la cartographie des collecteurs de plâtre. Pour plus d'information : <https://www.knauf.fr/>

Placo, acteur engagé dans l'économie circulaire, a notamment présenté deux innovations au salon Batimat : une gamme de contenants innovants (un support, un bigbag translucide de 1m³ et un sac translucide de 25kg) destinés aux distributeurs d'une part, et un certificat de traçabilité du plâtre d'autre part. Par ailleurs, la démolition des anciens bâtiments Sanofi de Bagneux s'est illustrée comme un chantier exemplaire : tous les plâtres ont été recyclés. Pour plus d'information : <http://www.placo.fr/>

Siniat, premier industriel à obtenir le label sanitaire et environnemental Cradle to Cradle pour l'ensemble de ses plaques, est également certifié ISO 14001 pour ses productions de plaques de plâtre et ses ateliers de recyclage. Le groupe a signé un partenariat avec Recygyse, reconduit son partenariat avec Ritleng Revalorisations pour son usine d'Ottmarsheim, participé au Projet Démoclès 2 ainsi qu'à l'élaboration du PRPGD de la Région PACA. Pour plus d'information : <http://www.siniat.fr/>

A propos du syndicat des Industries du Plâtre

Les Industries du Plâtre est le syndicat professionnel créé en 1966 pour représenter la filière plâtre française. Il regroupe l'ensemble des industriels produisant et commercialisant ce matériau et ses dérivés : Céramique et Mécanique, Fassa, Isolava, Knauf, Placoplatre, Pladur, Plâtres Vieujot, Sedap, Semin, Siniat. Pour en savoir plus : www.lesindustriesduplatre.org. Twitter : [@IndustriePlatre](https://twitter.com/IndustriePlatre)